

Introduction :

Comme le rappellent Christian Hottin, Conservateur et Yann Potin, archiviste, « *le patrimoine est devenu un élément constitutif de la culture contemporaine* ». Il a pris une importance croissante en Europe et dans le monde. La France, de son côté, a agi précocement dans la question de la protection du patrimoine. Dans ce domaine comme dans de nombreux autres, la période révolutionnaire marque un tournant majeur et le début d'une longue histoire de l'action publique de protection et de sauvegarde du patrimoine. La notion de patrimoine s'est ouverte à de nombreux objets, matériels comme immatériels. A l'instar de la gastronomie française, elle participe du rayonnement culturel et demeure un objet diplomatique.

Problématique : Comment la France protège-t-elle et met-elle en valeur un patrimoine toujours plus élargi et enrichi ?

I. La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique.

A. La naissance de la politique patrimoniale en France

Émergence de la notion de patrimoine (XIXe s) : pendant la Révolution Française, la nationalisation des biens du clergé aboutit au transfert à la nation des biens de l'Église. Les révolutionnaires font du patrimoine un socle de l'unité nationale. Les Archives Nationales, chargées de conserver les documents majeurs de l'État, sont créées en 1790. Une commission des monuments est mise en place par l'Assemblée Constituante est chargée de l'inventaire des principaux édifices. Il est remplacé par le Service des Monuments Historiques, créé en 1813, qui répertorie les monuments permettant de construire le discours national. Deux personnages incarnent la préservation du patrimoine en France :

- Prosper Mérimée, écrivain, historien et sénateur, est nommé à la tête de la commission des monuments historiques. Il fait établir la première liste des monuments historiques et sauve nombre d'entre eux de la destruction.
- Eugène Viollet-Le-Duc, architecte des monuments historiques, est chargé de restaurer de nombreux monuments dont Notre-Dame de Paris, la cité de Carcassonne ou encore le château de Pierrefonds. Partout, Viollet-Le-Duc s'appuie sur un imaginaire médiéval pour détruire, aménager, reconstruire, ajouter des éléments décoratifs.

L'état, acteur central du patrimoine (XXe s) : Au début du XXe siècle, une série de lois permet d'élargir le patrimoine parmi lesquelles:

- La loi de 1913 permet de préciser le classement des immeubles dans le statut des monuments historiques.
- La loi de 1941 dite Carcopino, qui fixe le droit et les obligations pour les fouilles archéologiques et donne à l'État le droit de faire des fouilles où il veut.
- La loi Malraux (1962) qui étend la protection du patrimoine aux ensembles urbains historiques.
- La loi de 1964 ouvre l'inventaire général des monuments et des richesses aux monuments plus modestes, ce qu'on appelle « le petit patrimoine ».

Une centralisation renforcée Durant les années 60-70, la politique patrimoniale est prise en charge par le Ministère de la Culture. Dans un état très centralisé, la question patrimoniale ne fait pas exception et les lois, les inventaires, les programmes de restauration de grands monuments historiques se multiplient (restauration du Louvre, des Invalides, de Versailles, de Vincennes, de Fontainebleau, de Chambord, de la cathédrale de Reims...). Des débats patrimoniaux enflammés agitent le pays : les Halles Baltard de Paris ne peuvent être sauvées de la destruction (1973). De son côté, la gare d'Orsay est transformée en musée sous l'impulsion du président de la république Valéry Giscard d'Estaing. L'État inventorie les monuments, participe à la restauration et pousse à la mise en valeur des monuments, à l'ouverture au public dans une période marquée par un accès généralisé aux études supérieures et aux congés.

B. Valoriser et étendre le patrimoine.

Les années 80-90, période phare du patrimoine : En 1981, François Mitterrand remporte l'élection présidentielle. C'est l'alternance qui voit pour la première fois un président de gauche à la tête du pays. L'un des enjeux de la nouvelle majorité est l'accès à la culture pour tous. Le patrimoine devient alors un enjeu politique et de société incarné par la création en 1984 par le très médiatique Ministre de la culture Jack Lang des premières journées du Patrimoine. Le site archéologique de Bibracte en Bourgogne est classé site national et devient l'un des principaux sites archéologiques d'Europe. La multiplication des monuments français inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco témoigne de la puissance de la politique patrimoniale française.

Avec la décentralisation qui marque la Ve République, les collectivités territoriales se voient transférer une partie du patrimoine. Les services patrimoniaux sont eux aussi décentralisés sur le modèle des archives départementales et nationales :

- Les DRAC (direction régionale des affaires culturelles), créées en 1977, sont chargées de coordonner les missions de sauvegarde et de protection du patrimoine.
- Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, créés en 1979, qui ont pour objectif de vérifier l'application et le respect des lois relatives au patrimoine dans les départements.

La loi de 2001 sur l'archéologie préventive impose un diagnostic archéologique avant toute opération d'aménagement pour ne pas détruire un patrimoine. Elle crée l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP).

L'extension des objets patrimoniaux : la question patrimoniale s'étend à de nouveaux objets :

- Le patrimoine industriel qui devient majeur à mesure que la France est touchée par la désindustrialisation.
- Le patrimoine ethnologique avec la création d'une charte des écomusées en 1980.
- Le patrimoine audiovisuel (Institut national de l'Audiovisuel)
- La reconnaissance du patrimoine immatériel en lien avec l'UNESCO

Cette multiplication des objets patrimoniaux amène à un débat autour de la question patrimoniale dont certains objets restent sujets à des tensions majeures : la chasse, la tauromachie.

C. Comment assurer la gestion du patrimoine aujourd'hui ?

Une politique publique pilotée par l'état : la gestion du patrimoine est une politique publique pilotée par l'État. Elle se fait sous l'impulsion de la direction générale du patrimoine qui est rattachée au Ministère de la culture. Ses missions sont la protection et la conservation du patrimoine, la politique de valorisation, l'expertise architecturale. Elle subventionne les acteurs de la conservation du patrimoine. Les acteurs publics sont très nombreux :

- Les collectivités territoriales (régions, départements, communes)
- Les institutions publiques (musées nationaux, Bibliothèque nationale de France)
- Les archives nationales et départementales, bibliothèques
- Les services patrimoniaux déconcentrés (DRAC).

Le poids croissant des acteurs privés : depuis les lois de décentralisation, les monuments patrimoniaux ont été transférés aux collectivités territoriales qui en possèdent plus de la moitié alors que l'autre moitié sont entre les mains des propriétaires privés. L'État n'a donc plus le rôle direct d'entretenir ses monuments et il agit surtout en tant que financeur et partenaire. Mais les moyens sont insuffisants face au nombre toujours plus important de monuments. Les acteurs privés occupent une place croissante dans la gestion du patrimoine. En 1996, est créée la fondation du patrimoine, première organisation privée reconnue d'utilité publique qui est chargée de prendre en charge le patrimoine modeste. Suite à la loi Aillagon (2003) qui permet une réduction d'impôt pour les entreprises mécènes, les fondations privées pour le patrimoine se multiplient. Lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris, les acteurs privés ont été les principaux financeurs de la souscription nationale. Depuis 2018, la population est elle aussi sollicitée par le biais du loto du patrimoine. La Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ. Ce loto du patrimoine montre les difficultés à financer la sauvegarde du patrimoine en péril.

II. La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

A. Conserver un héritage culturel.

Un patrimoine industriel exceptionnel : l'activité minière du charbon a marqué durablement la région Nord-Pas-de-Calais. La première mine de la région ouvre en 1720 à Anzin. Principal combustible de la première industrialisation, le charbon permet le développement économique de la région. Au XIXe siècle le Nord-Pas-de-Calais compte 600 puits creusés, plus de 300 terrils et jusqu'à 300 000 mineurs. Les paysages sont profondément transformés : les terrils, les fosses, les chevalements, les cités ouvrières. La mine devient l'un des éléments fondateurs de la mémoire collective du Nord-Pas-de-Calais. Au XXe siècle, l'activité minière diminue, surtout après la Seconde Guerre Mondiale. En 1990, la fosse de Oignies est fermée, mettant fin à l'activité minière dans la région.

Un patrimoine mémoriel puissant : Dans une région sinistrée et marquée par un chômage important, les pouvoirs publics envisagent dans un premier temps de faire disparaître les principales friches industrielles. Mais la tradition ouvrière du bassin minier apparaît rapidement comme un héritage culturel très fort. La fierté minière est incarnée par les supporters du FC de Lens qui glorifient les mineurs, par le succès du film *Germinal* tourné en 1993 par Claude Berri à Wallers-Arenberg tourné avec d'anciens mineurs. De nombreux acteurs locaux poussent à la patrimonialisation. Sous l'impulsion politique de Pierre Mauroy, maire de Lille, l'association Mission Bassin minier (MBM) est créée. L'État classe une partie du bassin minier au rang de monuments historiques et organise un inventaire du patrimoine industriel, architectural et urbain du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. En 2012, l'Unesco classe le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais comme paysage culturel évolutif vivant. Il s'agit pour l'organisation internationale de mettre en valeur un lieu dans lequel l'homme a intentionnellement transformé le paysage. Pour l'Unesco, le bassin minier du

Nord-Pas-de-Calais est le reflet d'une histoire humaine industrielle. Le territoire classé s'étend sur 120 000 ha. Il regroupe 87 communes et 109 sites classés. Le Nord-Pas-de-Calais devient le symbole de la reconnaissance du patrimoine industriel en France.

B. Une reconversion économique et touristique.

Un lieu culturel majeur : de nombreux sites ont été transformés en lieux d'histoire et de mémoire. La fosse Arenberg à Wallers qui a accueilli le tournage du film *Germinal* est devenue un musée et centre de recherche dédié à l'image et aux médias numériques. La fosse Delloye fait partie d'un centre historique minier dans lequel on trouve un musée de la mine, mais aussi un centre documentaire et un centre de culture scientifique sur l'énergie. Les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle ont été aménagés en espaces de randonnée alors que le carreau de la mine est devenu un espace muséographique. Il héberge aussi la scène nationale « Culture Commune » qui offre des représentations de théâtre et de musique. En 2012, le Louvre Lens devient un symbole de la reconversion culturelle du bassin minier. Le musée qui accueille plus de 500 000 visiteurs par an est installé sur le site d'une ancienne fosse.

Des retombées économiques inégales : certains lieux industriels ont été transformés pour développer les activités économiques. C'est le cas de la base de loisirs Loisinord située à Noeux -les-Mines qui comprend une base nautique et des terrains de sport. Elle est surtout célèbre pour sa piste de ski synthétique aménagée sur un terril qui accueille 30 000 skieurs par an. Si l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco a permis aux habitants du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de changer l'image de la région, elle n'a pas pleinement assuré une reconversion économique basée sur le tourisme. La fréquentation touristique des sites industriels est essentiellement le fait des populations locales, ce qui témoigne de la réussite patrimoniale mémorielle. Par contre, les retombées économiques du tourisme industriel sont limitées. En effet, de nombreux touristes qui visitent le musée du Louvre à Lens ne restent pas dans la ville de Lens. Sur les 500 000 visiteurs par an, 70 % viennent de la région.

III. Le repas gastronomique français, facteur de rayonnement culturel et objet diplomatique.

A. La gastronomie, l'art de vivre à la française.

La naissance d'un art culinaire : L'importance du repas dans les relations diplomatiques n'est pas nouvelle. Cependant, cet outil devient central au XIXe s sous l'impulsion de Talleyrand. Homme politique français chargé de la négociation dans le cadre des du congrès de Vienne, Talleyrand multiplie les repas d'ambassadeur, accompagné de son cuisinier Antonin Carême dans lesquels la cuisine française est élevée au rang d'art. « *le meilleur auxiliaire d'un diplomate, c'est bien son cuisinier* » aurait dit Talleyrand. La gastronomie française connaît une nouvelle impulsion au XXe siècle avec le guide Michelin qui distingue les meilleurs cuisiniers au monde. Les chefs étoilés deviennent de véritables stars et ouvrent des restaurants à l'étranger : Alain Ducasse, Joël Robuchon, Anne-Sophie Pic. Sous leur impulsion, de nombreuses opérations de promotion de la gastronomie française se développent en français à l'étranger. C'est le cas de l'opération « Goût de France/Good France » qui se développe à partir de 2015 durant laquelle, pendant trois jours, de nombreux événements mettent à l'honneur les produits et le repas gastronomique français.

Un patrimoine devenu mondial : En 2003, lors d'une convention de l'Unesco, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est garantie. C'est la naissance du patrimoine culturel immatériel. En 2010, le repas gastronomique des

Français entre avec la cuisine mexicaine sur la liste du patrimoine culturel immatériel. L'UNESCO définit alors le repas gastronomique des Français ainsi : « *Le repas gastronomique des Français est une pratique sociale coutumière destinée à célébrer les moments les plus importants de la vie des individus et des groupes, tels que naissances, mariages, anniversaires, succès et retrouvailles. Il s'agit d'un repas festif dont les convives pratiquent, pour cette occasion, l'art du « bien manger » et du « bien boire »* ». L'UNESCO célèbre ce qui est considéré comme un art en France : les chefs français comme Pierre Gagnaire, Thierry Marx sont considérés comme des artistes.

B. Un outil du soft Power.

La gastro-diplomatie : le terme de gastro-diplomatie est employé pour la première fois en 2002 dans l'hebdomadaire The Economist. Il témoigne de la volonté croissante des grandes puissances de promouvoir leur culture comme une marque. Il s'agit de faire connaître son pays via la nourriture. Lors des visites de chef d'État, la place accordée au repas gastronomique par le chef d'État français est toujours centrale. C'est ainsi qu'en 1961, John Fitzgerald Kennedy est accueilli à Versailles par le général De Gaulle alors que les deux pays sont en opposition. De Gaulle réserve au président américain un accueil somptueux à Versailles où le repas est le moment majeur. Depuis, chaque visite de chef d'état est l'occasion de dîners d'état dans lesquels chaque détail, chaque plat, chaque invité est un marqueur diplomatique. Mais, cela peut être aussi une arme contre la France. Sous la présidence Trump, les États-Unis n'ont pas hésité à taxer les produits gastronomiques français comme le Champagne ou le Roquefort en mesure de rétorsion après la mise en place d'une taxe sur les géants du numérique par la France.

La gastronomie, support de l'économie française : À l'étranger, l'image de la France est associée à l'art de vivre, ce qui correspond essentiellement aux produits de luxe, au vin et à la gastronomie. La gastronomie est considérée par les touristes étrangers comme une partie de l'expérience touristique. Près d'un tiers des touristes qui viennent en France ont pour objectif de faire un repas gastronomique. C'est aussi un outil de promotion très important des produits français. C'est le cas du vin, dont le premier exportateur mondial est la France avec 2 milliards de bouteilles pour un chiffre d'affaires de 13 milliards d'€ et 500 000 emplois. La Chine, les États-Unis et le Japon sont parmi les plus importants consommateurs de vins français qu'ils associent au raffinement de la gastronomie française. En Chine particulièrement, devenu un marché majeur du vin dans le monde, les ateliers de dégustation connaissent un franc succès. L'industrie agroalimentaire comme Danone et les groupes de distribution comme Carrefour font la promotion de produits associés à la gastronomie française, signés par des grands chefs.

Conclusion :

En France, la place accordée à la protection et à la valorisation du patrimoine n'a cessé de croître. L'État y occupe une place centrale dans le cadre de la construction du sentiment national des XIXe et XXe s durant lesquels le patrimoine choisi a permis de célébrer une certaine vision de la France. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine minier dans le Nord-Pas-de-Calais ont montré l'importance sociétale de promouvoir un patrimoine industriel mais aussi mémoriel devenu la fierté des populations locales. Le patrimoine peut aussi servir à l'affirmation du soft power comme l'illustre le repas gastronomique à la française. En mettant en avant cette tradition, la France dépasse la simple question patrimoniale. La culture, la diplomatie, l'économie sont au cœur de la valorisation de « l'art de vivre à la française ». C'est en ce sens que l'inscription de monuments ou de traditions au patrimoine mondial de l'Unesco témoigne des enjeux et des rapports de force diplomatiques.